

FICHE THÉMATIQUE : MOUVEMENT DES TERRES



Une voie ferrée en tranchée ouverte : de la terre «en trop»

Le projet CFAL Nord s'inscrit dans le paysage plus souvent en déblai qu'en remblai : en majeure partie réalisé en tranchée ouverte, le tracé de la voie ferrée se trouvera à environ 7 mètres sous le terrain naturel, en contrebas des autoroutes qu'il longe.

Dès lors, le chantier s'avèrera très largement excédentaire en matériaux.

8,5 millions de mètres cubes de matériaux à traiter

Le tracé pour le CFAL Nord retenu suppose en effet des extractions importantes (8,5 M de m³), en particulier sur les points suivants :

- un tunnel d'environ 1,3 km de long pour le franchissement de la butte de Grenay,
- une zone de déblai sur un linéaire d'environ 7 km, le long de l'aéroport Saint-Exupéry,
- une tranchée couverte d'environ 1 200 m de long pour le franchissement de la butte de Bélieneuve,
- des décaissements pour les compensations hydrauliques.

Priorité à la valorisation

5,3 millions de m³ de matériaux issus des terrassements seront valorisables dans le cadre de la réalisation du projet pour l'aménagement :

- de la plate-forme ferroviaire,
- de merlons acoustiques,
- de modelages paysagers.

Ces matériaux extraits sur place seront complétés par 800 000 m³ de produits de carrières, notamment du ballast.

Le volume total de matériaux nécessaires au projet est évalué à 6,1 millions de m³.

Une stratégie de mise en dépôt exigeante

L'ensemble des matériaux valorisables issus des terrassements ne pourra être réutilisé dans le cadre du chantier du CFAL. Des solutions ont donc été envisagées pour utiliser un excédent de 3,2 millions de m³ : les matériaux réutilisables pourront être employés pour d'autres chantiers, tels que ceux de la ligne Lyon-Turin ou d'autres projets locaux.

Par ailleurs, 1,9 M m³ de matériaux non valorisables seront destinés au stockage. Une cinquantaine de sites de dépôt potentiels ont été pré-identifiés et ont fait l'objet d'études préliminaires d'insertion (environnement, paysage, aménagement ultérieur tenant compte des contraintes agricoles...).

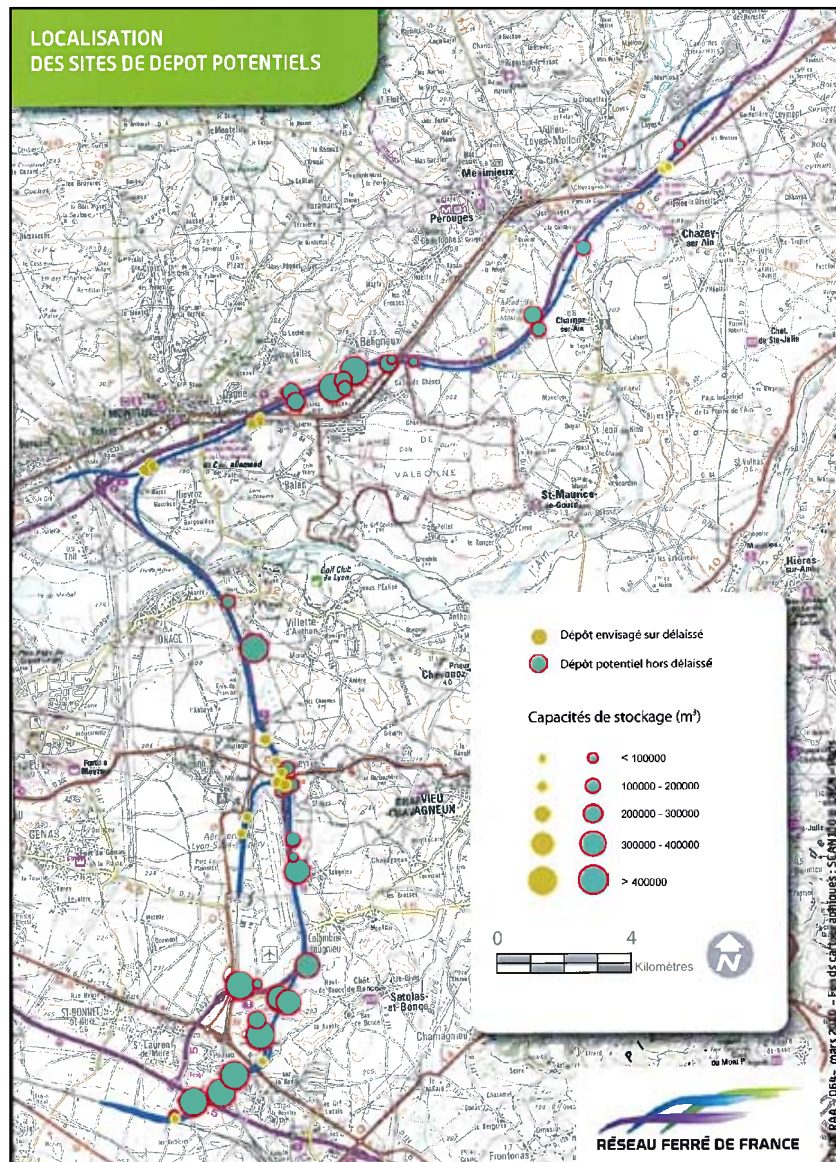
Des sites choisis dans l'absolu respect des milieux naturels

Les exigences du développement durable sont à la source même de la création du CFAL. Elles guident également le choix des sites de stockage, qui seront répartis le long du tracé afin de limiter le transport des matériaux à 1,5 km maximum de leur zone d'extraction.

Ces dépôts seront réalisés en conformité avec le code de l'urbanisme et restitués à l'activité agricole.

Ils devront respecter les paysages et seront proscrits dans les zones remarquables d'un point de vue écologique ou en zones inondables.

Le volume des terres à stocker a volontairement été surestimé et la capacité de stockage des sites de dépôt est globalement trois fois supérieure aux besoins de l'opération.



L'ESSENTIEL

Recyclage ou stockage : deux solutions pour les excédents

Un tracé essentiellement situé à 7 mètres sous le terrain naturel

- 8,5 M de m³ de matériaux extraits du chantier
- 6,6 M de m³ potentiellement valorisables
- 1,9 M de m³ impropres
- 50 sites de mise en dépôt à l'étude